

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

| | | | | | |
|--|---------------------|------------------|-----------------------|----------|---------|
| N° 78 / 575 / 2022 / 083 | Date de Convocation | Date d'affichage | Nombre de Conseillers | | |
| | 08/12/2022 | 22/12/2022 | En exercice | Présents | Votants |
| | | | | | |
| OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS | | | | | |

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le huit décembre 2022 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents : 19

Monsieur BAVOIL Dominique, Monsieur CAOUS Jacques, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Monsieur BACHELARD Jacques, Monsieur RICHARD François, Madame PERIS Valérie, Monsieur LECAILTEL Henri, Madame GROBON Marion, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Monsieur BENZAID Alain, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Monsieur PONSEN Joël, Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame MINEC Sophie, Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : 9

Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès donne pouvoir à Monsieur BAVOIL Dominique.
Madame BRUNELLO Gérarda donne pouvoir à Monsieur MONTAGNON Jean-Claude.
Madame GAUTIER Sylvie donne pouvoir à Monsieur LECAILTEL Henri.
Madame BLONDEL Bernadette donne pouvoir à Madame JOURDEN Dominique.
Madame MATERNE Anne-Sophie donne pouvoir à Monsieur VERNISSE Pierre-Louis.
Madame CONTAMINE Marie donne pouvoir (jusqu'à 20h33) à Monsieur DUFRASNES Dominique.
Monsieur LANAUVE DE TARTAS Philippe donne pouvoir à Monsieur CAOUS Jacques.
Madame Catherine ROCH donne pouvoir à Monsieur BACHELARD Jacques.
Madame CHALLIER Raphaèle donne pouvoir à Monsieur POMPEIGNE Jérôme.

Absents non représentés : 1

Monsieur NOGUES Thomas

Monsieur CAOUS Jacques procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Début de la séance à 20h00.

Secrétaire de séance : Monsieur POMPEIGNE Jérôme *en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.*

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 14,

VU la délibération n° 78-575-2022-043 du 07 juillet 2022,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'ajustement et à la révision du tableau des effectifs,

Après présentation par Monsieur VERNISSE Pierre-Louis,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à la majorité

Pour : 25 voix

Contre : 3 voix (Monsieur Jean Louis BINICK, Madame MINEC Sophie et Madame VARETTA-LONJARET Floriane).

APPROUVE la modification du tableau des effectifs pour les grades suivants :

- **Adjoint d'animation**
Ancien effectif : 12 - Nouvel effectif : 15
- **Adjoint d'animation en CDI**
Ancien effectif : 14 - Nouvel effectif : 11
- **Animateur**
Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 2
- **Rédacteur**
Ancien effectif : 6 - Nouvel effectif : 7
- **Rédacteur principal 2^{ème} classe**
Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0

DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune : Chapitre 012.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance
Les jours, mois et an susdits


Le Maire,
Dominique BAVOIL

Accusé de réception en préfecture
078-217805753-20221221-78-575-2022-083-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022